

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7684 SÉANCE DU 26 janvier 2026

Pierre Picard	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Yves Sioui	Chef familial
Maude St-Onge	Greffière

AVENANT À L'ENTENTE DE FINANCEMENT AVEC LA
VILLE DE QUÉBEC – YARIHWA' PHASE II

Attendu que le Conseil de la Nation Wendat (« Conseil ») a autorisé une demande de financement auprès de la Ville de Québec (« Ville ») dans le cadre de la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026* de la Ville pour le projet « Yarihwa' Phase II » (« Projet »), par la résolution #7352, Demande de financement déposée à Vision entrepreneuriale 2026 – Projet de complexe de soins de santé Yarihwa' Phase 2, adoptée lors de l'assemblée régulière du 12 décembre 2022;

Attendu que la Ville et le Conseil ont conclu le 21 juillet 2023 une entente relative au versement d'une subvention dans le cadre de la réalisation du Projet (« Entente »);

Attendu que le Conseil a depuis exigé la révision globale du Projet afin de mieux refléter la réalité et les contraintes de la zone dans laquelle il est réalisé;

Attendu que cette révision a entraîné une diminution du coût du Projet, lequel est désormais estimé à un montant de 6 361 000 \$, et qu'il est ainsi requis d'ajuster le financement prévu à l'Entente;

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 26 janvier 2026 Résolution adoptée à l'unanimité

Maude St-Onge
GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE



EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7684 SÉANCE DU 26 janvier 2026

AVENANT À L'ENTENTE DE FINANCEMENT AVEC LA
VILLE DE QUÉBEC – YARIHWA' PHASE II

Attendu que les échéanciers inhérents au Projet ont été modifiés et qu'il est ainsi opportun de proroger les dates de fin et de réclamation finale ainsi que les paramètres financiers de l'Entente;

Attendu que l'aide financière de la Ville est désormais d'un maximum de 500 000 \$ et que ses modalités de versement ont été modifiées afin de concorder avec l'échéancier du Projet;

Attendu que les parties souhaitent modifier l'Entente en conséquence, lesquelles modifications sont prévues au projet d'avenant soumis au Conseil.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé par le Chef familial Yves Sioui, appuyé par le Chef familial Denis Bastien, et résolu :

- D'approuver l'avenant à l'entente relative au versement d'une subvention dans le cadre de la réalisation du projet Yarihwa' Phase II intervenue le 21 juillet 2023 entre la Ville de Québec et le Conseil de la Nation Wendat (« Conseil »), tel que présenté au Conseil (« Avenant »);
- D'autoriser le directeur du Développement économique à signer l'Avenant pour et au nom du Conseil;
- D'autoriser le directeur du Développement économique à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du Conseil, tous autres actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

[Fin de la résolution]

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 26 janvier 2026


GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE

Résolution adoptée à l'unanimité

